

<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		<b>LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ DES ILES SOUS-LE-VENT</b>
--	---	---

**DÉLIBÉRATION MUNICIPALE**  
**N° 93/22 du 08 octobre 2022**  
*Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relatif au marché  
 « Fourniture de matériels hydrauliques ».*

Convocation N° 319/22 du 02 novembre 2022	L'an deux mille vingt et deux, le 8 du mois de Novembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 02 novembre 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération <b>09 NOV. 2022</b>	3. M. ROOPINIA Myron, Tu		X	donne procuration à Mme Marie-Louise GODFREY, 5 <sup>ème</sup> adjointe												
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane		X	donne procuration à M Thomas MOUTAME, le Maire												
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: small;"> <tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">16</td></tr> <tr><td>Absents</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Votant</td><td style="text-align: center;">26</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	16	Absents	11	Représentés	10	Votant	26	6. Mme. TAAE épouse TEPŪ Naïva	X		
	En exercice	27														
	Quorum	14														
	Présents	16														
Absents	11															
Représentés	10															
Votant	26															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X														
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	donne procuration à M Carlos SCHMIDT, conseiller municipal de Avera												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M Carlos SCHMIDT, conseiller municipal de Avera	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	donne procuration à Mme Vahinetua TUIHANI, Maire déléguée de Avera Faaroa												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X													
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		Secrétaire de séance												
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X														

	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	donne procuration à M Toni HIRO, 6 <sup>ème</sup> adjoint
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<u>Sens du vote :</u>  <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 26 Rejet 0  Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly	X		
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	donne procuration à Mme Jeannette TAEA, 1 <sup>ère</sup> adjointe
	22. M. TEFAAITE Daniela		X	donne procuration à M Moïse EBB, Maire délégué de Opoa
	23. Mme. MARAHITI Ariana		X	donne procuration à Mme Naiva TAAE, conseillère municipale de Avera
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	donne procuration à Mme Juliana GOUPIL, conseillère municipale de Avera
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	donne procuration à M Roland BUTSCHER, conseiller municipal de PUOHINE
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française,
- Vu** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 07 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs regroupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n°47/20 du 02 Juin 2020 portant mise en place et nomination des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) ;
- Vu** l'arrêté n°04/21 du 25 Janvier 2021 portant délégation de fonction à Madame MANEA épouse TAEA Jeannette, en ce qui concerne les CAO et abrogeant l'arrêté n°98/20 du 20 Novembre 2020 portant délégation de fonction de Madame MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, en ce qui concerne les CAO ;
- Vu** le procès-verbal de l'ouverture administrative des plis du 13 octobre 2022 ;

**Vu** le procès-verbal de l'attribution des offres du 24 octobre 2022 ;

**Vu** le rapport de jugement des offres ;

**Ouï** l'exposé du Maire.

**Considérant** les missions dévolues au service hydraulique et le montant des dépenses annuelles enregistré en ce qui concerne la fourniture de matériel hydraulique.

**Considérant** la nécessité de garantir les interventions du service hydraulique auprès des usagers de la commune ainsi que la continuité du service tout en se conformant au Code Polynésien des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 novembre 2022,

### **ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour le marché « Fourniture de matériels hydrauliques » est approuvé de la manière suivante :

Lots	Soumissionnaire	Note	Estimation	P. HT	P. TTC	Observations
Lot 1 – Fourniture colliers prise en charge	Polynésienne Des Eaux	10/10	950.000 F	516.230 F	603.989 F	Seule Offre
Lot 2 – Fourniture de tuyaux		Lot rendu infructueux et lancé en procédure négociée				Aucune offre
Lot 3 – Fourniture de vannes	Polynésienne Des Eaux	10/10	1.300.000 F	857.800 F	1.003.626 F	Seule offre
Lot 4 – Fourniture de joints	Polynésienne Des Eaux	10/10	2.000.000 F	557.202 F	651.956 F	Seule offre
Lot 5 – Fourniture accessoires hydrauliques	Polynésienne Des Eaux	10/10	4.500.000 F	3.067.838 F	3.589.370 F	Seule offre

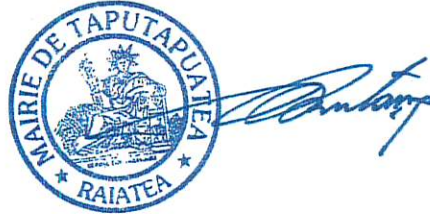
**Article 2** : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondant avec le soumissionnaire retenu.

**Article 3** : Les dépenses sont imputables en section de fonctionnement à l'article 60631.

**Article 4** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 08 novembre 2022  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Maire de la Commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous la responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent  
Le **09 NOV. 2022**  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié  
Le **09 NOV. 2022**



**Le Maire**